



# Rapport

RAPPORT N°

AUD/10/61480341/00/FR/000

Original

À LA DEMANDE DE



Votre numéro de client : 100201689  
Numéro de contrat : 2277800/1000



## Contrôle périodique à

Immeuble, Rue Bosquetville 2, 6000 Charleroi



Effectué le :  
17/04/2025 14:55 - 16:15



Effectué par : CÉDRIC VANNIEUWENHUYZE (6896)

## APERÇU DU MATÉRIEL CONTRÔLÉ

Nature	Ascenseur
Installateur	Jaspar
Numéro de série	/
Charge nominale (kg)	150
Nombre de personnes	2
Nombre d'arrêts	6

### Conclusion



Le matériel ne peut pas continuer à être utilisé en raison de remarque(s) avec mise hors service immédiate qui présente(nt) un danger grave pour l'utilisateur ou toute personne intervenant pour l'entretien. Le matériel ne pourra être remis en service qu'après avoir fait l'objet d'un contrôle supplémentaire.

UN CONTRÔLE DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ APRÈS AVOIR LEVÉ LES REMARQUES URGENTES  
LE PROCHAIN CONTRÔLE PÉRIODIQUE DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ EN 07/2025

Vérification rapport  
par SPF



Ou via  
[vincotte.be/verify](https://vincotte.be/verify)

Ir F. Dewint  
Directeur Général

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail  
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 [buildingreportingsouth@vincotte.be](mailto:buildingreportingsouth@vincotte.be)  
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

## APERÇU DES MESURES À PRENDRE

Matériel	Points de contrôle	Remarque	Photo	
Ascenseur /	Cabine	Indications en cabine : la plaque d'identification est manquante, y remédier.		!
		Le numéro d'identification est manquant, y remédier.		!
		L'année de construction est manquante, y remédier.		!
	L'ascenseur ne peut plus être utilisé de manière sûre en raison de l'absence de porte de cabine ou de rideau de sécurité électronique. Ce défaut est la conséquence d'une modernisation tardive.	X		
	Cuvette	Des corps étrangers (déchets) se trouvent dans la cuvette, y remédier.		!
	Remarque supplémentaire dans le cadre de ce contrôle	Il manque le contact de sécurité en cas de rupture des câbles de traction		!
		Il manque le dossier de sécurité		!
		Il manque l'attestation de régularisation suivant l'analyse de risque dans le dossier de sécurité		X
	Salle des machines	La sonnerie d'alarme est défectueuse, y remédier.		!
		Pendant le test sur une installation sans tension, l'appel avec le service d'entretien n'a pas pu être réalisé. Y remédier.		!

! = avec remarque, P.P. = pas présenté, X = remarque avec mise hors service immédiate



# Rapport

Original

RAPPORT N°  
AUD/10/61480341/00/FR/000

## QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES ?

1

Lisez attentivement  
et intégralement le  
présent rapport

2

Effectuez les réparations  
nécessaires dans les  
plus brefs délais

3

Prenez contact avec Vincotte pour une visite de reconrôle

4

Prochain contrôle périodique en 07/2025  
Faites toujours procéder à un contrôle lorsque des  
modifications ou des changements ont été effectués



# Rapport

Original

RAPPORT N°  
AUD/10/61480341/00/FR/000

## DESCRIPTION DETAILLÉE DU MATERIEL CONTRÔLÉ

ID:	100355223	Entrainement	Electrique (traction)
Nature	Ascenseur	Salle de machine	Avec salle des machines
Installateur	Jaspar	Protection de l'accès à la cabine	Absent
Numéro de série	/	Dernière analyse de risques effectuée par	Vinçotte
Charge nominale (kg)	150	Dernière analyse de risques effectuée le	02/04/2018
Nombre de personnes	2	Réf. dernier rapport d'analyse de risques	GEM/11/
Nombre d'arrêts	6	Dernière analyse de risques avec observations	Oui
Type de bâtiment	Consommateur	Digi Tag	<a href="https://taqr.io/33827737d177d7e9c2e7a5cb0d90a30b">https://taqr.io/33827737d177d7e9c2e7a5cb0d90a30b</a>
Nombre d'accès	6	Nom de la société de maintenance	Kone

### Base et contenu de notre contrôle :

- Arrêté royal du 09/03/2003 modifié par les arrêtés royaux du 17/03/2005, du 13/05/2005, du 10/12/2012 et du 27/11/2022 relatifs à la sécurité des ascenseurs - Inspection préventive

### Remarques avec mise hors service immédiate :

#### Cabine :

- L'ascenseur ne peut plus être utilisé de manière sûre en raison de l'absence de porte de cabine ou de rideau de sécurité électronique. Ce défaut est la conséquence d'une modernisation tardive.

#### Remarque supplémentaire dans le cadre de ce contrôle :

- Il manque l'attestation de régularisation suivant l'analyse de risque dans le dossier de sécurité

### Remarques :

#### Cabine :

- Indications en cabine : la plaque d'identification est manquante, y remédier.
- Le numéro d'identification est manquant, y remédier.
- L'année de construction est manquante, y remédier.

#### Cuvette :



# Rapport

Original

RAPPORT N°  
AUD/10/61480341/00/FR/000

- Des corps étrangers (déchets) se trouvent dans la cuvette, y remédier.



Remarque supplémentaire dans le cadre de ce contrôle :

- Il manque le contact de sécurité en cas de rupture des câbles de traction
- Il manque le dossier de sécurité

Salle des machines :

- La sonnerie d'alarme est défectueuse, y remédier.
- Pendant le test sur une installation sans tension, l'appel avec le service d'entretien n'a pas pu être réalisé. Y remédier.



## Conclusion



Le matériel ne peut pas continuer à être utilisé en raison de remarque(s) avec mise hors service immédiate qui présente(nt) un danger grave pour l'utilisateur ou toute personne intervenant pour l'entretien. Le matériel ne pourra être remis en service qu'après avoir fait l'objet d'un contrôle supplémentaire.

**Prochain contrôle : après levée des remarques**